

RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, dûment convoqué le 10/02/2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Éric MARTINY, Monsieur Jérémy SIBOUT, Madame Maria VEIGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Pascal GRASSIN, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Denis RODRIGUEZ
Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023 – 07

7.5 FINANCES LOCALES : Subventions

Objet : Bâtiments communaux – École élémentaire – Demande de subvention départementale Pacte Territoire « Ambition »

L'école élémentaire de Jouy nécessitant une modernisation, il est proposé de réaliser, dans le cadre de la transition énergétique, les travaux de réhabilitation.

Le coût de ces travaux est estimé à 360 000 € HT soit 432 000 € TTC.

Un concours financier auprès des services de l'État, à hauteur de 30 % du montant hors taxe des travaux a été sollicité.

Cette opération étant susceptible d'obtenir l'aide financière du Conseil Départemental, il est proposé de le solliciter dans le cadre du programme Pacte Territoire « Ambition ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et sur proposition de Madame le Maire, décide :

- De faire réaliser les travaux
- De demander le concours financier du Département dans le cadre du programme Pacte Territoire « Ambition »

Délibération n° 2023 - 08

4 FONCTION PUBLIQUE

Objet : Création d'emploi permanent

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte-tenu de la demande de détachement de la secrétaire de Mairie en poste actuellement,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du secrétariat de Mairie,

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2023-04 du 9 Janvier 2023 portant sur la création d'un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif. N'ayant pas trouvé de candidat correspondant au profil souhaité, elle propose d'élargir le poste au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe. La personne recrutée exercera les fonctions de secrétaire de Mairie.

Madame le Maire rappelle que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **ANNULE** la délibération n° 2023-04 du 9 Janvier 2023.
- 2) **DÉCIDE DE CREER**, à compter du 01/05/2023, un emploi permanent à temps complet sur le grade de Rédacteur principal 1ère classe.
- 3) **INSCRIT** au budget les crédits correspondants aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- 4) **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Réfection chemin bassin d'orage :**

Suite aux dégradations de cet accès, plusieurs devis ont été demandés. Le devis de l'entreprise TINET a été retenu pour un montant HT de 21 472.05 euros.

• **Stores de la salle des fêtes** : ils ont été installés le 06/02/23, nous avons constaté quelques dégradations de peinture sur les murs et radiateurs, il faudra recontacter l'entreprise pour avoir la référence couleur. Nous allons établir un règlement intérieur avec un état des lieux plus strict afin de conserver le bon état de notre salle.

• **Pont du Dardou** : contacts pris avec des bureaux d'études géotechniques, le projet de rénovation doit être suivi par un maître d'œuvre. Nous avons décidé de passer par l'ATD.

• **Fête de Jouy** : une date a été fixée le 17/06/23 en collaboration avec l'Association des Sapeurs-Pompiers qui organisera son vide-greniers le 18/06/23.

AUTRES POINTS :

• **BATIMENTS VOIRIE :**

- **Eglise** : infiltrations d'eaux à vérifier par temps pluvieux.
- **Ecole Elémentaire** : attente de l'ATD pour poursuivre les démarches de demandes de subventions.
- **Réfection des trottoirs** : attente du DCE par l'ATD prévu fin février.
- **Vidéo surveillance** : projet 2^{ème} phase en attente de la rénovation de l'éclairage public en télégestion (attente de matériel par INEO).
- **Fibre** : éligibilité totale de la commune prévue fin février sauf 3 adresses non éligibles, solutions alternatives avec NORDNET. Les poteaux supplémentaires : un rendez-vous doit être fait avec l'installateur.
- **Groupe électrogène** : en cours de réflexion.

- **Journée collecte des déchets** : la date du 16/09/2023 est retenue. L'organisation est à mettre en place.
- **Véhicule communal** : choix du véhicule établi : recherche en cours.
- **Chemin de randonnée** : plan des chemins à définir en cours
- **Sécurité Incendie aux ROUSSEAUX** : avancée sur l'étude.
- **Dégradations ROUTE DES BEDETS** : l'entreprise a été contactée et doit revenir vers nous.